



**REGIE COMMUNALE AUTONOME D'HANNUT**

**SERVICE DE PRET DE MATERIEL.**

BE 0817 419 889  
IBAN : BE31 0910 1849 0855  
BIC : GKCCBEBB

Rue de Landen 23 4280 HANNUT Tél : 019/51.93.72 Fax : 019/63.05.19  
Mail : [rcahannut@skynet.be](mailto:rcahannut@skynet.be) - [dominique.cornelis@publilink.be](mailto:dominique.cornelis@publilink.be)

1. **Demandeur:**.....

**Adresse:** .....

**Téléphone:**..... **Mail:** .....

2. **Comité ou organisme pour lequel la demande est introduite :**

(Préciser la raison sociale : a.s.b.l., association, comité de quartier)

2.1. Raison sociale: .....

2.2. N° TVA: .....

2.3. Siège social: .....

2.4. Président ou responsable délégué: .....

3. **Date(s), but et lieu exact(s) de l'organisation**

**Date:** .....

**But:**.....

**Lieu:** .....

4. **Désignation précise de l'aide sollicitée et du matériel demandé:**

.....  
.....  
.....  
.....

5. **Date et heure:**

5.1. du placement du matériel .....

5.2. du montage sur place .....

5.3. du démontage .....

6. **Moyen de transport utilisé:**

6.1. fourni par le demandeur .....

6.2. sollicité .....

## 7. Prix de location

La redevance de location, de frais de manutention et de transport est fixé comme suit:

	HTVA	TVAC (21 %)
- chaise, l'unité	0,50 €	0,605 €
- banc, l'unité	1,00 €	1,21 €
- table (0,90 x 0,60), l'unité	1,00 €	1,21 €
(2,20 x 0,60), l'unité	2,00 €	2,42 €
- barrière Nadar, par mètre	0,50 €	0,605 €
- barrière Héras, par pièce	5,00 €	6,05 €
- grille Caddie, par pièce	2,00 €	2,42 €
- barbecue 2 éléments, l'élément	5,00 €	6,05 €
- podium de 4,5 m X 10 m (uniquement au Marché couvert)	100,00 €	121,00 €
6 m X 12 m (uniquement au Marché couvert)	140,00 €	169,40 €
- nouveau podium ( max. 40 él.), par élément	5,00 €	6,05 €
- piste de danse (uniquement au Marché couvert)	200,00 €	242,00 €
- échoppe, l'unité	3,00 €	3,63 €
- tente ou stand, l'unité	20,00 €	24,20 €
- matériel didactique, forfait	100,00 €	121,00 €
- conteneur à puce (240L - 660L- 1100L), par conteneur au M.C.	2,50 €	3,02 €
- conteneur à puce (240L - 660L- 1100L), par conteneur hors M.C.	10,00 €	12,10 €
Les coûts de traitement des déchets : 0,13 €/kg déchets déposés		

## 8. Engagement                      A LIRE ATTENTIVEMENT

Je m'engage en mon nom propre et au nom de l'organisation que je représente à utiliser le matériel reçu, à le remettre en bon état au Service Prêt matériel, ainsi qu'à supporter les frais résultant de la perte, de la dégradation, du retard apporté à la restitution ou de tout autre manquement entraînant une dépense pour le Service Prêt Matériel de la Régie Communale Autonome d'Hannut.

D'autre part, au moins un délégué du Club demandeur du matériel sera présent lors de l'enlèvement et de la restitution du matériel. A défaut, le matériel déposé par le service de la Régie sera considéré comme réceptionné dans sa totalité et les services prestés par le Service de Prêt de Matériel seront facturés à 30,00 € HTVA /heure.

Toute demande de prêt de matériel ne sera prise en considération qu'à la condition expresse que le demandeur soit en ordre de paiement vis à vis du Service Prêt Matériel et Location du Marché couvert.

Le demandeur s'engage à payer la facture dans les 30 jours. A défaut de règlement à l'échéance, le montant de la facture sera majoré, sans mise en demeure, d'une somme de 15% du montant total de la facture avec un minimum de 50 euros et portera un intérêt au taux de 1,5% par mois depuis la date d'émission.

Tout cas non prévu au présent contrat sera tranché par le comité de direction de la RCA. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution de la présente convention sera soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Huy.

Il est à signaler que pour le prêt de matériel de signalisation, celui-ci s'effectue au Service Voirie de la Ville de Hannut, route de Tirlemont.

Hannut, le...../...../.....

Signature

## 9. ACCORD DE LA REGIE COMMUNALE D'HANNUT:

Favorable / Défavorable

Remarques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'Administrateur-délégué